

## Etat des lieux postérieur aux travaux - Réception

N° Tronçon	Observations	Consignes particulières (de la commune ou de l'entreprise)

A ce tableau peut être annexée des pages supplémentaires avec des observations complémentaires

Réception du chantier prononcée le .....

Réception différée pour motifs suivants :

Fait à ....., le .....

Signatures des parties

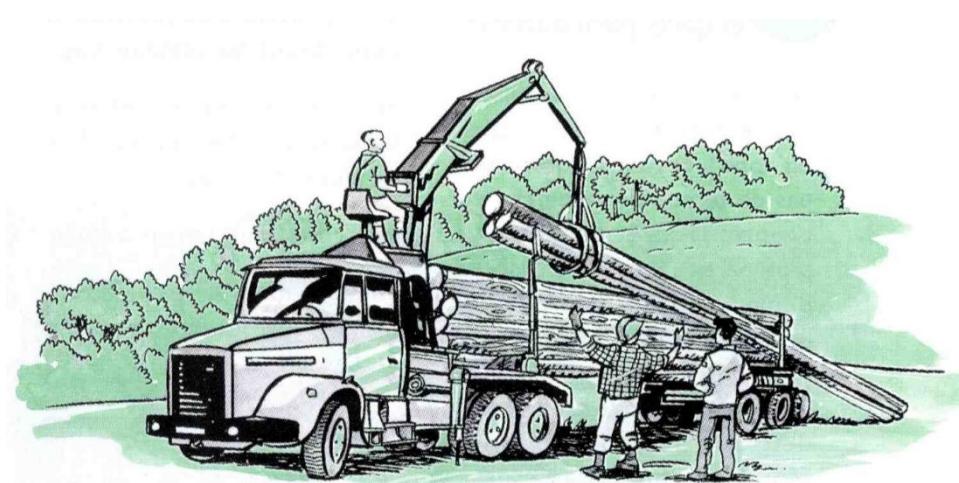
La réception du chantier sera prononcée s'il n'y a aucune réserve sur la dégradation des ouvrages, sur une nécessité de remise en état d'un tronçon ou sur le repli des installations.

Les consignes peuvent émaner de la commune ou bien de l'entreprise sur la gestion du chemin après remise en état (fermeture temporaire, etc.)

## Mode opératoire pour l'exploitation des bois

*En vigueur pour tout chantier forestier*

*(Avec l'aimable autorisation de l'Agglomération du Grand Guéret)*



Entre la commune de .....

Et l'entreprise .....



## Etat des lieux préalable aux travaux

<b>Situation et description des travaux</b>
---

Date approximative de commencement des travaux : \_\_\_\_\_

Date approximative d'achèvement des travaux : \_\_\_\_\_

<b>Observations particulières sur le chantier :</b>
---

### Personnes présentes lors de l'état des lieux et fonction :

- 
- 
- 
- 
- 
- 

## Observations particulières sur les infrastructures

N° Tronçon	Observations	Consignes particulières

*A ces tableaux, des pages supplémentaires peuvent être annexées avec des informations utiles (plans, remarques particulières, reportage photographique, fiches de mesures, etc.)*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signatures des parties

*Avec l'accord des différentes parties, cet état des lieux peut faire l'objet d'un avenant en cas de modification des délais, intervention d'un autre exploitant forestier sur le territoire, de conditions climatiques particulières ou tout autre événement pouvant intervenir sur le chantier d'exploitation des bois.*